

venu chez eux par aucune intention ennemie, mais bien plutôt pour leur propre avantage, pour la conservation du repos dans le Pays, qui leur est aussi nécessaire qu'à nous, ces Déclarations gracieuses & amicales les rendront attentifs à ne rien faire ou attenter en quelque manière que ce soit contre nous & les nôtres, à ne rien entreprendre qui nous obligéât, dans la suite contre la volonté, à avoir recours à d'autres mesures, parce qu'ils n'auroient à imputer qu'à eux-mêmes les suites fâcheuses & les conséquences qui en résulteroient.

En foi de quoi nous avons signé la présente Publication, & y avons apposé notre Sceau Royal :  
Signé, FREDERIC.

Le contenu de cette pièce est assez remarquable, & la façon dont elle est conçue, y fait remarquer une grande politique : Mais passons au détail.

VI. Le secret fut tellement gardé sur les résolutions de Sa Maj. Prussienne pour faire entrer un Corps de Troupes en Silesie, qu'il n'en a rien paru avant qu'il fut tems de les exécuter. Le Marquis de Botta qui étoit alors à Berlin de la part de la Reine d'Hongrie & de Bohême, aprenant qu'un mouvement qu'on faisoit faire aux Troupes, regardoit la Silesie, alla s'en assurer chez les Ministres ; mais les raisons de ceux-ci parurent le tranquilliser pour quelque-tems. Mr. de Botta envoya néanmoins un Exprés à Vienne, & peu après le retour de cet Exprés, il partit pour la Cour de Russie chargé d'y exécuter une commission relative à l'entreprise de Sa Maj. Prussienne sur la Silesie ; d'où le Public pût concevoir une idée toute autre de la marche des Prussiens, que celle que  
nous